Les trop-perçus, l'engrenage infernal

Pour pallier les absences des enseignant·es, l'Éducation nationale fait de plus en plus appel à des enseignant·es non titulaires recruté·es en CDD, notamment via Pôle Emploi ou après une inscription sur un site académique.

Ces enseignant·es précaires, demandeur·euses d'emploi, se retrouvent rapidement devant des classes, sans aucune préparation et formation.

À l'issue de leur contrat, l'administration doit délivrer une attestation d'employeur, un solde de tout compte et un certificat de travail. Ces documents sont indispensables pour ouvrir ou prolonger leurs droits aux ARE (Allocation de Recherche d'Emploi).

Dans de nombreuses académies, la loi est rarement respectée, les documents arrivent en retard et le plus souvent antidatés par rapport à leur date réelle de remise et de réception.
Les montants des salaires figurant sur les attestations d'employeur ne reflètent pas la réalité des revenus mensuels perçus et déclarés à Pôle Emploi par l'enseignant·e.
En effet, les salaires sont lissés sur la période effectuée et ce lissage annule toutes rémunérations en dents de scie (avance sur salaire, régularisation, revenu partiel…) déclarées par l'enseignant·e en CDD afin de bénéficier légitimement de son complément d'ARE.
Ces écarts détectés, par Pôle Emploi, entre les déclarations mensuelles et les montants indiqués sur les attestations d'employeur génèrent des trop-perçus et enclenchent une procédure de remboursement s'accompagnant de menaces de retenues sur les allocations voire d'un recours d'un huissier.
Combien d'enseignant·es non-titulaires, par crainte des représailles et pris dans l'étau des administrations (Pôle Emploi, Rectorat et Finances Publiques), s'empressent de rembourser ces sommes représentant plus d'un mois de leur salaire mensuel ?
Malheureusement, à chaque fin de CDD et tant que l'enseignant·e non-titulaire sera inscrit·e à Pôle Emploi, cette situation se représentera inlassablement.
La seule solution frauduleuse proposée par certaines académies aux collègues concerné·es est de gonfler les revenus au moment de la déclaration mensuelle auprès de Pôle Emploi, malgré le fait qu'ils·elles percevront moins d'ARE.
Les administrations leur demandent de tricher pour pallier leurs manquements et leur impuissance face à la mauvaise gestion des Finances Publiques.